130824 - Différence entre donation et corruption

question

Quelle est la différence entre donation et corruption ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La corruption c'est le don fait pour obtenir ce qu'on ne mérite pas ou échapper à un devoir. Voir l'encyclopédie juridique (24/256)

Ibn Abidine dit dans son commentaire marginal (5/362) : « La corruption c'est ce qu'une personne donne à l'autorité pour qu'elle décide en sa faveur ou faire ce qu'elle veut. »

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ibn Abidine a mentionné dans son commentaire marginal (5/362) : que la corruption c'est ce qu'une personne donne à l'autorité pour qu'elle décide en sa faveur ou faire ce qu'elle veut. »

Cette définition indique clairement que la corruption a une visée plus large que l'obtention d'argent ou d'un service ou d'un jugement favorable. Par autorité, on entend un juge ou tout autre agent susceptible de satisfaire les besoins du corrupteur. Qu'il fasse partie des agents de l'Etat ou du secteur privé comme les représentants commerciaux, les employés des sociétés ou du secteur immobilier, etc. Pousser l'agent à agir dans le sens voulu par le corrupteur c'est satisfaire son dessin par une décision juste ou fausse. » (Recueil des avis juridiques consultatifs d'Ibn Baz (23/223-224)

Quand on ne peut obtenir son droit que par le biais de la corruption, il est permis de s'y livrer mais dans ce cas, c'est le corrompu qui commet l'interdit. Voir la réponse à la question n°87688

S'agissant de la donation, c'est remettre de l'argent à quelqu'un gratuitement. Voir *Fateh al-Qadiir*

(9/19), ; *al-Moughni* (5/379) La donation peut avoir le même sens que le cadeaux. Elle peut être motivé par l'amour du bénéficiaire ou le désir de l'honorer , de jouir de son amitié, de lui faire une aumône ou de récompenser son geste de bienfaisance. L'objectif de la donation n'est pas d'obtenir ce qu'on ne mérite pas. Voilà ce qui fait apparaître la différence entre corruption et donation.

Cheikh Ibn Djabrine (Puisse Allah le protéger) a dit : « La donation est recommandée. Le terme dérive linguistiquement du souffle du vent qui se fait légèrement car le donateur agit spontanément. En droit, il s'agit de donner sans chercher une contrepartie. On l'appelle encore contribution parce que l'auteur ne cherche pas de récompense mais il agit pour se faire aimer du bénéficiaire et de faire en sorte que leur amitié soit profondément sincère.

Le Prophète (Bénédiction et saut soient sur lui) recevait des cadeaux et les rendait. Il en consommait mais ne consommait ni aumône ni zakat et dons pareils. Il disait : « Ce genre de dons n'est pas licite pour la famille de Muhammad. » En revanche, il acceptait les cadeaux et récompensait leurs auteurs.

Allah le sait mieux.